

# FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

## Emission publique “Accumulator Reverse Convertible Notes”

FORTIS LUXEMBOURG FINANCE, véhicule financier de Fortis, lance un nouvel emprunt de type “Accumulator Reverse Convertible” d’une durée maximale de 4 ans. La date et le montant du remboursement ainsi que de la prime attribuée sont associés à l’évolution du certificat d’action **ING Groep N.V.**

Dans un univers de taux d’intérêt désespérément bas, l’investisseur à la recherche d’un rendement nettement plus élevé que celui d’un bon d’Etat à court ou moyen terme doit-il obligatoirement opter pour un investissement en actions, en priant les dieux de la Bourse de lui être favorables?

Pas nécessairement. Chez Fortis, il existe une formule de placement qui permet de viser une rémunération largement supérieure aux taux de marché, sans immobiliser pour autant le capital investi pendant une longue période: les **Accumulator Reverse Convertible Notes**.

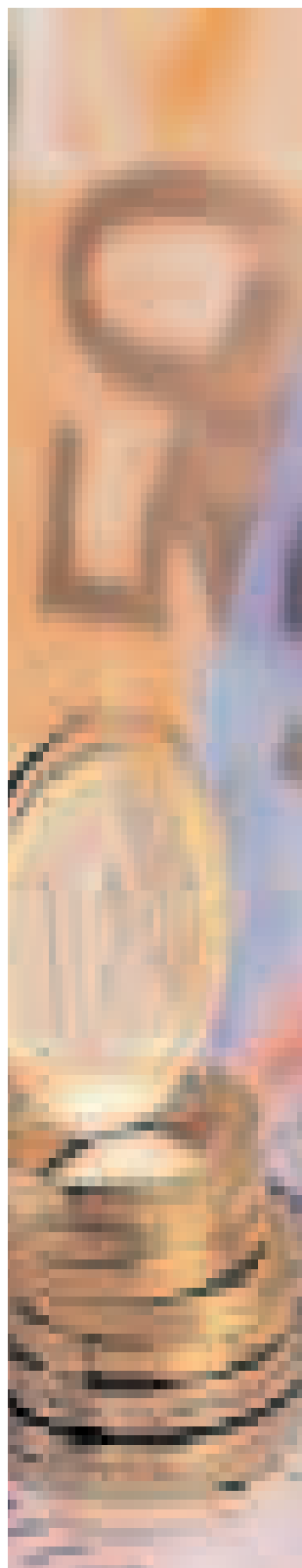
### ARC Notes: what’s in a name?

Les Accumulator Reverse Convertible (ARC) Notes constituent une **nouvelle génération d’obligations Reverse Convertible** dont elles se distinguent essentiellement par leur mécanisme de rendement.

- A l’inverse d’une Reverse Convertible classique, une ARC **ne distribue pas de coupon annuel** mais **attribue une prime unique** au moment du remboursement.
- Autre différence de taille: bien qu’une date d’échéance finale soit fixée à moyen terme, **un remboursement anticipé** de l’émission **peut survenir chaque année** en fonction de l’évolution de l’actif sous-jacent (en général une ou plusieurs actions ou un indice boursier) par rapport à sa valeur de départ, fixée à l’émission. Le montant de la prime attribuée est d’ailleurs lui aussi étroitement associé à la date de remboursement de l’ARC.
- Si l’ARC n’est pas remboursée anticipativement, l’investisseur peut néanmoins espérer tirer un joli rendement de son capital puisque **le montant de la prime augmente avec les années**. Et la probabilité d’obtenir la prime maximale à l’échéance est d’autant plus grande que **ses conditions d’octroi sont sensiblement assouplies** par comparaison avec les années précédentes.
- Enfin, si l’évolution négative de l’actif sous-jacent ne permet pas l’octroi d’une prime, elle ne remet pas automatiquement en question le remboursement au pair des ARC Notes. En effet, si la valeur finale de l’actif sous-jacent est supérieure à 50% de sa valeur initiale, les Notes sont remboursées à 100% de leur valeur nominale. Dans le cas contraire, le remboursement s’effectuera en actif sous-jacent.

#### En conclusion

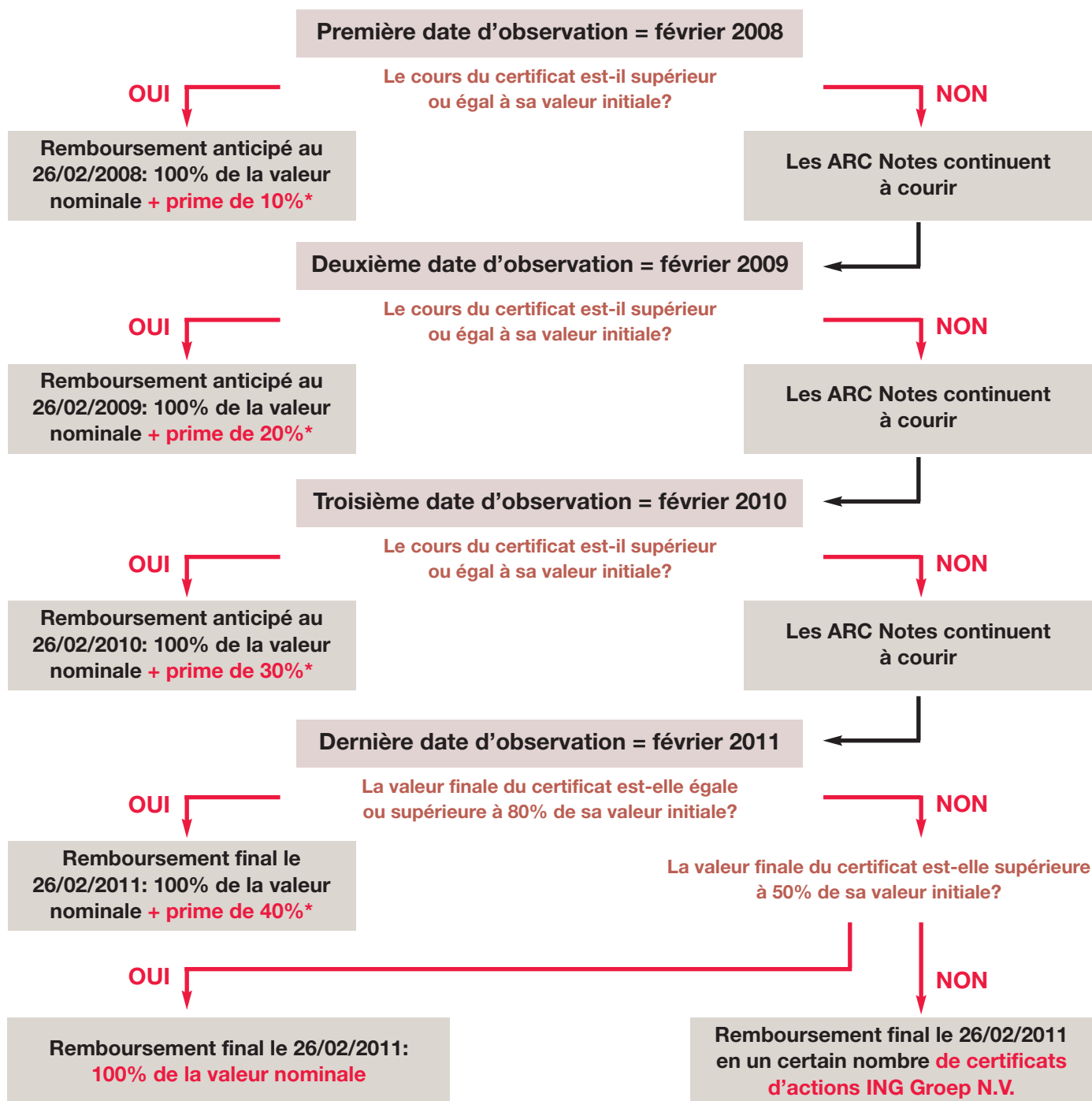
Une ARC est un placement de court à moyen terme permettant de viser un rendement final potentiellement beaucoup plus élevé que les taux de marché. Comme dans le cas d’une Reverse Convertible classique, l’investisseur risque de perdre tout ou partie de son capital initial.



## Un cas concret: la nouvelle ARC Note de Fortis Luxembourg Finance

Pour célébrer comme il se doit le début d'une nouvelle année prospère, Fortis Luxembourg Finance lance une Accumulator Reverse Convertible Note ayant pour actif sous-jacent le certificat d'action ING Groep N.V., dont la valeur initiale correspondra à la moyenne des cours de clôture des 21, 22 et 23 février 2007 sur Euronext Amsterdam.

### Schéma de remboursement du capital et d'attribution de la prime



\* La prime est soumise au précompte mobilier.

### Rendement interne brut si le remboursement a lieu en

2008 à 110%: **7,84%**  
2009 à 120%: **8,45%**  
2010 à 130%: **8,41%**

2011 - à 140%: **8,23%**  
- à 100%: **-0,49%**  
- en certificats d'actions, en fonction de la valeur de l'actif du sous-jacent à l'échéance.

## Profil de la société ING Groep N.V.

Fort de 150 ans d'expérience, ING est un fournisseur de services financiers, actif dans le monde entier. Ce groupe d'origine néerlandaise est en effet présent dans plus de 50 pays, avec une large gamme de produits dans les domaines bancaire, des assurances et de la gestion de patrimoine. ING vise un vaste univers de clients, composé de particuliers, de ménages, de petites sociétés, de grosses entreprises, d'institutions publiques et privées. Si son marché domestique est le Bénélux, le groupe occupe néanmoins une forte position aux Etats-Unis sur le plan des pensions et des assurances-vie. Signalons encore que, via ING Direct, banque par internet, ING est actif dans neuf autres grands pays. Enfin, le groupe s'est aussi orienté vers des marchés en croissance comme l'Asie, l'Europe centrale et l'Amérique latine.

## Avantages de l'ARC Note

### • Prime élevée croissante

L'investisseur peut obtenir une prime de 10%\* après 1 an, 20%\* après 2 ans, 30%\* après 3 ans et 40%\* à l'échéance.

### • Plusieurs dates d'observation

Trois dates d'observation intermédiaires augmentent la probabilité d'un remboursement anticipé et la possibilité d'obtenir un rendement élevé sur une courte période.

Comme le montant de la prime augmente avec les années, plus le remboursement sera tardif, plus la prime sera potentiellement importante.

\* La prime est soumise au précompte mobilier.

### • Coussin de protection à la baisse

Une performance négative du certificat ING Groep à l'échéance finale n'entraîne pas d'office la suppression de la prime ou le remboursement en actions.

- Les conditions d'octroi de la prime maximale (40%) sont en effet plus souples que pour les années précédentes: le certificat ING Groep peut accuser un recul par rapport à son niveau de départ, du moment que ce recul n'excède pas 20%.
- Si le recul du certificat ING Groep est inférieur à 50%, les ARC Notes sont remboursées à 100% de leur valeur nominale.

## Facteurs de risque

Les Accumulator Reverse Convertible Notes sont des instruments de placement à court/moyen terme (remboursement possible chaque année et au plus tard le 26 février 2011) visant l'attribution d'une prime élevée. Cette haute rémunération potentielle doit être considérée comme une compensation à la faculté dont dispose l'émetteur de rembourser les Notes à l'échéance soit en liquidités, soit en un certain nombre de certificats d'actions ING Groep N.V.

### • Le remboursement du capital n'est pas garanti

Si à l'échéance, le certificat ING Groep a perdu 50% ou plus par rapport à sa valeur initiale, l'investisseur sera remboursé en un certain nombre de certificats, calculé sur base de la valeur initiale du certificat.

Il convient ici d'insister sur le fait qu'en cas de remboursement des ARC Notes en certificats d'actions, il se pourrait que l'investisseur reçoive une valeur en titres qui, sur base du cours du certificat à ce moment, soit inférieure à la valeur nominale des Notes remboursées. L'investisseur doit donc être bien conscient que, dans un tel cas, il pourrait subir une perte de capital qui, en théorie, pourrait s'élever à l'entièreté du capital investi.

### • L'attribution de la prime n'est pas garantie

La prime ne sera payée qu'une seule fois et uniquement si l'évolution du cours du certificat répond aux conditions d'octroi fixées pour les différentes dates d'observation.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, nous invitons les investisseurs à lire attentivement le Prospectus de Base daté du 29 septembre 2006 ainsi que les Conditions Définitives datées du 12 janvier 2007 et, plus particulièrement, la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques".

## Principales caractéristiques de cet emprunt

<b>Emetteur</b>	Fortis Luxembourg Finance S.A.
<b>Garant</b>	Fortis Banque S.A.
<b>Rating</b>	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
<b>Montant total</b>	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur nominale: 1.000 EUR.</li> <li>- Ces titres ne sont pas livrables physiquement.</li> <li>- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis<sup>1</sup>.</li> </ul>
<b>Code ISIN</b>	XS0280342295.
<b>Service financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fortis Banque en Belgique.</li> <li>- Fortis Banque à Luxembourg.</li> <li>- Fortis Bank Nederland aux Pays-Bas.</li> </ul>
<b>Prix d'émission</b>	102%.
<b>Date d'émission et de paiement</b>	26/02/2007.
<b>Actif sous-jacent et dates d'observation</b>	<p>Certificat d'action ING Groep NV coté sur Euronext Amsterdam.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur initiale: moyenne des cours de clôture des 21, 22 et 23 février 2007.</li> <li>- Valeurs intermédiaires: cours de clôture 5 jours ouvrables avant les dates potentielles de remboursement anticipé: 26.02.2008, 26.02.2009, 26.02.2010.</li> <li>- Valeur finale: cours de clôture 5 jours ouvrables avant le 26.02.2011.</li> </ul>
<b>Date d'échéance</b>	26/02/2011 au plus tard.
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>A dater du 26/02/2008, les Notes peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé à chaque date d'observation, en fonction de l'évolution du certificat d'action ING Groep NV par rapport à sa valeur initiale.</p> <p>Si la valeur du certificat à la date d'observation est égale ou supérieure à sa valeur initiale, l'émission sera remboursée dans sa totalité, à 100% de la valeur nominale et avec paiement de la prime correspondante.</p>
<b>Remboursement à l'échéance finale, soit le 26.02.2011</b>	<p>La valeur de remboursement à l'échéance dépendra de l'évolution du certificat d'action ING Groep par rapport à sa valeur initiale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si la valeur finale du certificat est égale ou supérieure à 80% de sa valeur initiale, les Notes seront remboursées à 100% de leur valeur nominale, avec paiement de la prime maximale de 40%.</li> <li>- Si la valeur finale du certificat est supérieure à 50% de sa valeur initiale, les Notes seront remboursées à 100% de leur valeur nominale.</li> <li>- Si la valeur finale du certificat est égale ou inférieure à 50% de sa valeur initiale, les Notes seront remboursées en un certain nombre de certificats ING Groep déterminé sur base de la formule suivante: <math>\frac{1.000 \text{ euros}}{\text{Valeur initiale}}</math></li> </ul> <p>Les fractions de certificat d'action ING Groep seront payées en cash sur base de la valeur finale du certificat.</p>
<b>Intérêts</b>	Cette obligation ne distribue pas d'intérêts annuels.
<b>Prime (soumise au précompte mobilier)</b>	<p>La prime attribuée est soumise au précompte mobilier et variera en fonction de la date de remboursement.</p> <p>En cas de remboursement anticipé, elle sera</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- égale à 10% en cas de remboursement anticipé au 26/02/2008;</li> <li>- égale à 20% en cas de remboursement anticipé au 26/02/2009;</li> <li>- égale à 30% en cas de remboursement anticipé au 26/02/2010.</li> </ul> <p>A l'échéance, elle variera en fonction de l'évolution du certificat ING Groep par rapport à son niveau initial: elle sera</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- égale à 40% si le cours du certificat est égal ou supérieur à 80% de sa valeur initiale;</li> <li>- nulle si le cours du certificat est inférieur à 80% de sa valeur initiale.</li> </ul>
<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b>	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
<b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la souscription: néant.</li> <li>- A l'achat ou la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).</li> </ul>

<sup>1</sup> Il appartient aux investisseurs de se renseigner quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

<b>Cotation</b>	<p>Les Notes seront cotées à la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera <i>market maker</i> sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.</p>
<b>Prospectus</b>  <b>A disposition aux guichets de toute agence Fortis ou sur simple appel au 02/565 35 35</b>	<p>Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, approuvé par la CSSF le 29 septembre 2006, rédigé en anglais et daté du 29 septembre 2006, ainsi que les Conditions Définitives de l'offre, datées du 12 janvier 2007, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Considérations pour l'investisseur – Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. En cas de divergence entre l'information reprise dans les Conditions Définitives et celle de la présente publication, c'est le contenu des Conditions Définitives qui prévaudra.</p>
<b>Disclaimer</b>	<p>Le présent document n'a qu'une valeur informative et ne peut donc pas être considéré comme comportant un quelconque conseil d'investissement. Il est recommandé à chaque investisseur de peser le pour et le contre d'un placement dans l'emprunt ici concerné en fonction de son profil investisseur personnel.</p> <p>Si les investisseurs souhaitent obtenir des conseils quant à ce placement, les investisseurs peuvent s'adresser aux spécialistes de Fortis Banque qui se feront un plaisir de les guider avant toute prise de décision d'investissement.</p>

## SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court **du 13 janvier au 16 février 2007** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modification des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** or **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux guichets de toute agence Fortis. Vous y trouverez le Prospectus de Base, son résumé en français et les Conditions Définitives de l'offre, de même que sur notre site Internet [www.fortisbanque.be/investir](http://www.fortisbanque.be/investir) (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.